

Dans l'esprit de la déclaration de politique générale de la Confédération des MJC de France,

Le réseau des MJC revendique...

... l'insertion socio-économique des jeunes : une priorité nationale

1. La garantie, pour chaque jeune, d'un minimum de ressources, d'une aide au logement, à l'accès aux soins, à la formation et au travail. Bref, la reconnaissance des droits de la jeunesse.
2. Un soutien réel à l'apprentissage, en contraignant s'il le faut les acteurs économiques à se lancer pour accueillir des jeunes en entreprise.

... la prise en compte de l'engagement et de la parole des jeunes

3. La reconnaissance de l'expérience acquise dans le cadre de l'engagement bénévole et associatif (apprentissage non-formel), ainsi que la prise en compte des années de volontariat dans le calcul des indemnités chômage et retraite.
4. Une plus grande présence des jeunes dans les institutions (collectivités locales notamment), ce qui implique une évolution de ces institutions vers un fonctionnement moins technocratique, plus ouvert aux idées neuves en circulation dans la société.
5. La mise en place de processus de démocratie participative pour prendre en compte la parole des jeunes dans les décisions politiques, ainsi que le soutien financier des associations qui favorisent l'engagement citoyen des jeunes, qui les accompagnent dans la participation et dans la connaissance des institutions, qui les aident à accéder et à participer au débat public.
6. L'abrogation de l'article 2b introduit en 2011 dans la loi du 1er juillet 1901, qui oblige les jeunes de 16 à 18 ans à obtenir l'autorisation de leurs parents pour prendre des responsabilités associatives. Les adolescents doivent pouvoir s'engager librement dans les associations et y prendre des responsabilités (notamment dans le bureau), sans avoir à demander l'accord parental.

... une politique jeunesse cohérente et constructive

7. La construction d'une politique jeunesse cohérente, transversale, avec un ministère dédié à la Jeunesse, en lien avec les acteurs concernés – dont les jeunes.

... un soutien à la mobilité internationale des jeunes

8. Des actions en faveur de la mobilité internationale des jeunes : développement des programmes au niveau national et européen, pour tous les jeunes, étudiants ou non, soutien à l'apprentissage des langues étrangères notamment dans les MJC, etc.

... un engagement culturel et artistique

9. Le soutien aux structures culturelles qui encouragent et accompagnent les pratiques culturelles et artistiques des jeunes, dans le respect du principe d'égalité de dignité entre les cultures.

Le réseau des MJC s'engage à...

... favoriser l'insertion socio-économique des jeunes

0. Proposer un tutorat individualisé – par des professionnels formés adultes et/ou des retraités – et créer des parcours personnalisés d'engagement pour accompagner les jeunes dans leurs démarches, leurs projets personnels et collectifs (services civiques, services volontaires européens, contrat d'engagement éducatif, etc) ; accueillir tous les jeunes en offrant notamment des parcours adaptés aux jeunes en situation précaire.

1. Mettre en œuvre des parcours d'éducation à la santé et de prévention des risques pour les jeunes et avec eux.
2. Favoriser la relation entre les jeunes et les décideurs (professionnels, politiques, économiques, etc), avec des initiatives visant à créer la rencontre et la découverte réciproques, pour une meilleure compréhension du monde et une plus grande reconnaissance de la parole des jeunes.

... encourager l'engagement des jeunes

3. Accueillir et accompagner les mouvements qui animent la jeunesse (mobilisations, revendications, débats). Mettre des moyens à la disposition des jeunes pour préparer leurs actions et interventions dans la sphère publique (lieux de réunions, communication, etc). Développer l'esprit critique et l'émancipation des jeunes, en accueillant les débats de société qui les concernent et en garantissant le pluralisme des idées dans un esprit de laïcité ouverte.
4. Valoriser les projets des jeunes et mettre en lumière leurs idées, leurs pratiques innovantes, leurs apports en termes de richesse sociale et culturelle.
5. Accompagner, développer la création et soutenir les initiatives associatives des jeunes sous toutes leurs formes (association loi 1901, Juniors Associations, association de fait, partenaires sur le territoire, etc) ; valoriser les expériences de démocratie, d'apprentissage, de citoyenneté, de responsabilisation des jeunes.

... prendre en compte la parole des jeunes

6. Donner aux jeunes plus de moyens et d'autonomie de gestion et de participation à la vie des MJC. Développer les lieux de paroles des jeunes, leur donnant un réel pouvoir décisionnel au sein des MJC (création ou développement de conseils de maison, de conseils d'administration "juniors", de comités d'initiatives, de commissions thématiques, etc).
7. Développer l'information et la communication citoyenne, en mettant des moyens à la disposition des jeunes et en les formant aux supports de diffusion (web, radio, etc), ainsi qu'au travail de recueil et de traitement de l'information, dans le cadre d'une démarche d'éducation aux médias.

... favoriser la mobilité internationale des jeunes

8. Accueillir, soutenir et rendre visibles les actions de solidarité internationale portées par des jeunes (chantiers de jeunes, projets humanitaires, rencontres internationales, etc).

... favoriser les pratiques culturelles et artistiques des jeunes

9. Accompagner les jeunes dans leurs pratiques artistiques, dans le respect de leur diversité culturelle.